



Nature de l'acte :
Libertés publiques et pouvoirs de police

OBJET :

Réglementation temporaire de circulation :
Route barrée
Avenue de Puymorel
Travaux effectués par l'entreprise DEVAUD TP

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze),
Alain LAPACHERIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212.1, L. 2212.2 et L. 2213.1.

Vu le Code de la Route, notamment les articles R. 411-21-1, R.411-25.

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1, 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifiée.

Vu la demande de l'entreprise DEVAUD TP, Chanlat 34 rue Guy Buisson 19100 BRIVE LA GAILLARDE.

Travaux effectués pour le compte de la commune.

Considérant qu'afin de réaliser les rabotages et la mise en place des enrobés, il est nécessaire de réglementer la circulation avenue de Puymorel.

ARRÊTE

Article 1 – La circulation de tous les véhicules sera interdite dans les 2 sens avenue de Puymorel sauf riverains et services publics du 13 au 14 octobre puis du 17 au 18 novembre 2025 inclus. Une déviation sera mise en place par la rue Marcel Lachaud, la rue Auguste Marchand et la rue Alexis Jaubert avec une variante également par la rue des Ecoles, la rue de la Gare et la rue des Horts.

Article 2 – La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle modifiée susvisée relative à la signalisation temporaire des routes et sera mise en place par les services techniques.

Article 3 – Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur l'Adjudant-Chef, commandant la Brigade de Gendarmerie de LARCHE,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Commune,
- L'entreprise DEVAUD TP,

Certifiée exécutoire

Publication / Notification:
12/11/2025

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 12 novembre 2025,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE